

LA CAMPAGNE D'APPELS D'OFFRES 2019

La souscription des contrats d'assurances des personnes morales de droit public répond à des dispositifs très spécifiques : le recours à un appel à concurrence respectant des procédures différentes selon l'importance des marchés (mises en concurrence simplifiées, appels d'offres) est obligatoire pour les collectivités soumises au Code des marchés publics. SMACL Assurances a déployé depuis plus de 20 ans une organisation et des outils performants lui permettant d'être en mesure de répondre à ces exigences, et de devenir leader sur ce marché, notamment sur les marchés de moyenne et grande importance.

Chaque année, environ 20% à 25% du volume du chiffre d'affaires global de SMACL Assurances est remis en compétition. Chaque campagne de renouvellement constitue donc un enjeu majeur pour SMACL Assurances. Celle-ci se déroule d'août à décembre, avec un pic d'activité significatif de septembre à novembre, période pendant laquelle les équipes de la Direction Marchés se mobilisent.

Au titre de la campagne appels d'offres 2019, un volume total d'affaires de l'ordre de 240 M€ en IARD et Risques Statutaires est revenu sur le marché global, dont plus de 80 M€ sur le portefeuille SMACL Assurances. Face à une présence toujours très forte de la concurrence et à la nécessité de maintenir un niveau de prix permettant l'atteinte de l'équilibre, le chiffre d'affaires remis en cause au cours de cette campagne n'a pas été intégralement reconstitué. Cette campagne s'inscrit néanmoins sous le signe d'une légère remontée des prix sur le marché, tant en dommages aux biens qu'en véhicules, et du maintien d'une forte pertinence de SMACL Assurances en IARD.

Il importe enfin de souligner que sur la branche Risques Statutaires, le plan de redressement visant au rééquilibrage de la branche initié en 2017, pour remédier à un déséquilibre technique persistant, a été poursuivi. Son application a bien évidemment contraint la souscription et impacté en conséquence les performances sur la campagne 2019 (comme ce fut le cas l'an passé déjà). Ce plan prévoit à horizon 2021 un retour à l'équilibre technique des opérations : au titre de l'exercice 2019, le redressement s'est poursuivi conformément aux prévisions.

Sur les autres strates du marché (petites collectivités territoriales) où les procédures de souscription des marchés publics sont moins encadrées, SMACL Assurances a conclu depuis 2003 des accords de distribution avec les caisses régionales du Crédit Agricole, pour mettre en commun leur expertise. Ce partenariat, qui porte également sur le marché des associations, a permis la constitution d'un chiffre d'affaires global de l'ordre de 60 M€ à ce jour.